

# Interpellation : Espaces verts

## DÉVELOPPEMENT

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux,  
Chers collègues,

Ces derniers temps, en qualité de présidente de l'Association des intérêts et du développement de Pully-Nord, j'ai été interpellée à plusieurs reprises par des habitants du quartier au sujet de divers projets de construction.

Ces projets impliquent l'abattage d'un nombre important d'arbres. En outre les places de parking souterrain ou en surface qui viennent s'y ajouter rendent le sol imperméable, ce qui rend souvent difficile une arborisation compensatoire sur la parcelle.

C'est par exemple le cas dans le projet de construction de 12 villas, entre le boulevard de la Forêt et le chemin de Rennier. Ce projet nécessitera l'abattage de 64 arbres, dont une majorité de diamètre supérieur à 30 cm.

De même à l'avenue de Bellevue la construction de trois villas implique l'abattage d'une vingtaine d'arbres, dont plusieurs de grand diamètre.

Or, différentes études scientifiques ont montré l'importance des espaces verts et des arbres en milieu urbain. Ils contribuent à modérer les effets du réchauffement climatique. Ils jouent aussi un rôle important pour la santé de la population et pour la convivialité du domaine public.

Partout dans le monde, et aussi en Suisse, des villes ont lancé des programmes visant à accroître notablement la surface d'espaces verts et le nombre d'arbres par habitant.

Les villes de Genève et de Berne en particulier sont citées en exemple dans ce domaine.

En revanche il semble que la commune de Pully ait érigé les objectifs de densification, tels que planifiés par le canton, en priorité absolue. Dans son programme de législature 2016-2021, on ne trouve jamais le mot « arbre ». Et le mot « vert » n'apparaît qu'une seule fois dans « Val-Vert » !

Les défenseurs de cette frénésie de densification se retranchent derrière la **Loi fédérale sur l'aménagement du territoire**. Ils oublient que cette dernière à son article 3 alinéa 3 prescrit, je cite : « **de ménager dans le milieu bâti de nombreuses aires de verdure et d'espaces plantés d'arbres.** » Fin de citation.

Quant à notre **Règlement communal sur la protection des arbres**, à son article 1, il affirme vouloir préserver, et je cite également : « **un paysage arboré de qualité intégré au milieu naturel et construit.** » Il ne s'agit donc pas de conserver uniquement des grandes forêts en périphérie pour pouvoir bétonner joyeusement tout le périmètre construit.

Dans ces conditions et au vu des préoccupations soumises à l'Association que je préside, je souhaite interpellier la Municipalité pour lui poser les questions suivantes :

- La surface d'espace verts et le nombre d'arbres par habitant a-t-il été déterminé au niveau de Pully ?
- Lors de projets de construction impliquant l'abattage d'arbres, la Municipalité cherche-t-elle à privilégier une arborisation compensatoire plutôt que le paiement d'une taxe ?
- La Municipalité a-t-elle une stratégie destinée à réaliser les objectifs du **Règlement communal sur la protection des arbres** ?
- Si oui, en quoi consiste cette stratégie ?
- Enfin la Municipalité veille-t-elle à limiter les surfaces de sol rendues imperméables par la prolifération des constructions ?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

Lena Lio  
Conseillère communale  
Présidente de l'Association de Pully-Nord  
29.09.2019